3 Mars, 1846.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. J. TARDIF, agent, AU PALAIS DE JUSTICE.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

LOUIS. O. LE TOURNEUX, REDACTEUR EN CHEF.

Éducation. Industrie. Progrès.

Vol. III. No. 10

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	£1 0 0
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	£1 0 0
Aux deux publications réunies,	£1 10 0

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, première insertion,	2s.-6d.
Dix lignes et au-dessous, première insertion,	3s.-4d.
Au-dessus par lignes,	4d.

Toute insertion subsequente, le quart du prix.
(Affranchir les lettres.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

HISTORIENS MODERNES

DE LA

FRANCE.

M. Thiers.

(*Suite et fin.*)

Dans un article du *National* (24 juin) sur les *Mémoires* de Napoléon, M. Thiers exprime plus formellement qu'il n'a fait nulle part ailleurs son idéal de style moderne, tel qu'il l'entend.

" Nous ne pouvons plus avoir, dit-il, cette grandeur tout à la fois sublime et naïve qui appartenait à Bossuet et à Pascal, et qui appartenait autant à leur siècle qu'à eux : nous ne pouvons plus même avoir cette finesse, cette grâce, ce naturel exquis de Voltaire. Les temps sont passés ; mais un style simple, vrai, calculé, un style savant, travaillé, voilà ce qu'il nous est permis de produire. C'est encore un beau lot quand avec cela on a d'importantes vérités à dire. Le style de Laplace dans l'exposition du système du monde, de Napoléon dans ses Mémoires, voilà les modèles du langage simple et réfléchi propre à notre âge."

Et il finit par risquer ce mot qui, depuis, a tant fait fortune : " Napoléon est le plus grand homme de son siècle, on en convient ; mais il en est aussi le plus grand écrivain." Il faudrait bien de la pédanterie pour venir contester, contrôler un jugement si piquant, si vrai même, à l'entendre d'une certaine manière. Oui, sans doute, comme M. Cousin l'écrivait récemment (1), " le style n'est rien que l'expression de la pensée et du caractère : quiconque pense petitement et sent mollement n'aura jamais de style ; quiconque, au contraire, a l'intelligence élevée, occupée d'idées grandes et fortes, et l'ame à l'unisson de cette intelligence, celui-là ne peut pas écrire de temps en temps des lignes admirables, et, si à la nature il ajoute la réflexion et l'étude, il a en lui de quoi devenir un grand écrivain." Napoléon, certes, réunissait en lui plusieurs de ces hautes conditions, et, toutes les fois qu'il a parlé de ce qu'il savait à fond, il a dit les choses d'une manière parfaite, définitive. Et puis l'idée du grand homme s'ajoute aussitôt à son expression simple, l'imagination du lecteur fait le reste et l'œil ébloui met le rayon. Mais ce n'est pas la théorie que je discute en ce moment ; je n'ai voulu que prendre sur le fait l'idéal de simplicité et de réalité de M. Thiers comme écrivain.

Depuis juillet 1830, durant les intervalles et les intermittences du pouvoir, M. Thiers a trouvé dans ses goûts éclairés et actifs, dans sa curiosité infatigable, inventive, et dans son bonheur d'apprendre, bien mieux qu'une consolation et qu'un refuge : on serait tenté par momens de croire qu'il s'y oublie, tant il s'y enchante. Il était allé en Italie une fois sous la restauration, il y est retourné quatre fois depuis, et dans ces divers séjours prolongés, surtout à Florence, il a développé, perfectionné et enrichi par toutes sortes d'études sa passion pour les arts, son culte de la beauté visible. D'une pensée trop empressée et trop immédiate pour s'arrêter volontiers à l'étude des langues, il a fait exception pour celle de Dante et de Machiavel, avec lesquels il commerce directement, et il les met tout d'abord au rang de ses dieux. En tout, l'expression a beau être grandiose et mâle, il la veut encore simple ; il admire Corneille, dit-il, mais il préfère Racine à Corneille, et il préfère Raphaël à Racine, et à Raphaël peut-être le Parthénon. Il s'est beaucoup occupé, on le sait, d'une histoire de Florence ; il ne s'est pas moins occupé d'une histoire générale de l'architecture. Dans ce dernier art pris en grand, qui embrasse la sculpture et la peinture, il retrouve l'ame visible des peuples, toute leur histoire et leur civilisation résumée et figurée. Mêlant, selon son habitude, à ces considérations générales des données positives et techniques, et ne négligeant aucun détail matériel (tel que la coupe des pierres, leur attache, etc., etc.,) il croit être arrivé à des résultats capables de satisfaire, et, par exemple, il se voit en mesure d'expliquer, de motiver en détail le passage de l'architecture grecque à la romaine par la nécessité d'agrandir la première en l'adoptant à de certains usages déterminés du peuple-roi, et par le mélange du goût oriental. Puis viennent les basiliques, l'art roman, le mélange de l'ogive du nord avec l'art arabe : il a là toute une théorie déduite historiquement, et qu'il croit pleinement justifiable sous le point de vue technique aux yeux des gens du métier. Il y joint dans ses diverses transformations l'architecture civile, et n'a garde d'omettre la militaire. Nous pourrions en d'autres temps essayer d'entrer dans ces aperçus, emprunter à la parole même de l'auteur quelques-uns des développemens dont elle est fertile, ou même chercher à obtenir de sa faveur quelque fragment de l'histoire de Florence ; mais l'attente universelle est ailleurs en ce moment, et c'est une autre pièce que le parterre assemblé réclame déjà à grands cris de toutes parts.

Sans donc sortir de l'unité d'intérêt, bornons-nous à tâcher de marquer encore par quelques traits expressifs ce merveilleux esprit qui, à ce titre même d'esprit, n'a point de supérieur parmi ceux de notre époque. Je n'ai certes pas la prétention de l'embrasser et de le définir dans toutes ses parties, mais je me plais à le parcourir librement dans quelques-unes de celles qui nous sont le plus ouvertes et le plus permises. Le trait le plus caractéristique et le plus distinctif qu'il offre, selon moi, est la *fraîcheur de curiosité*. On a dit d'un autre esprit bien éminent de nos jours, que ce qu'il avait appris de ce matin, il avait l'air de le savoir de toute éternité, tant sa haute réflexion donnait vite à chaque connaissance une teinte profonde et comme reculée. C'est justement le contraire chez M. Thiers. Tout ce qu'il voit pour la première fois, il le découvre, il le raconte avec la vivacité de la découverte, avec une netteté comme matinale, avec une sorte de naïveté (je demande bien pardon du mot) dans laquelle il se mêle bien assez de finesse pour qu'on ne sache plus comment la définir, avec une ampleur sans effort où l'on oublie bien aisément de trouver du superflu. Le résultat même de ses études les plus habituelles, les plus antérieures, il le produit et le déroule volontiers sous une lumière légère et sur une surface sans ombre. Tandis qu'il parle ou qu'il écrit, il vous associe insensiblement à son récit, à sa nouveauté ; il vous emmène avec lui dans son courant plus ou moins rapide, et au bout de quelque temps, si l'on n'y prend garde, ses conclusions, ses impressions sont devenues les vôtres ; toutes les objections ont disparu. Tel il est en chaque matière, tel dans son récit historique comme dans ses développemens de tribune, dans son rapport d'hier et dans son discours de demain.

Pour moi, l'esprit de M. Thiers me réalise précisément l'idée du contraire de la sécheresse ou de la stérilité, c'est-à-dire qu'il est la fertilité même. C'est un terroir où l'on n'a qu'à toucher comme à fleur de terre pour que les sources jaillissent à chaque pas, se diversifiant en mille sens avec abondance et limpidité. Il fait couler les idées des faits, il met du mouvement et de la vie à tout ; chaque étude s'anime, se dresse devant lui et se prolonge en perspectives à la fois très précises et pourtant embellies. En même temps que le détail se multiplie à plaisir sous son regard et se décompose en ses moindres points, l'ensemble prend de la construction et de la grandeur ; il y a toujours des horizons. C'est certainement un des hommes (et M. Cousin partage pour les mêmes raisons cet avantage-là) qui, sortis du pouvoir et de la politique, ont le moins de chance de s'ennuyer en regrettant. Il n'a qu'à choisir entre ses aptitudes et ses verves, où plutôt elles ne lui laissent pas le temps de choisir ; la fertilité de son esprit l'amuse lui-même. Mais aujourd'hui il y a mieux, et c'est une entreprise auguste qui le passionne.

Dans l'appréciation d'un esprit, il faut tenir compte de la multiplicité d'aptitude et de l'étendue du champ. Il y a des gens de grand esprit, d'un esprit ou très fin ou très élevé, et égal à tout, qui se réservent, qui se ménagent, qui répugnent à certains sujets, qui se cantonnent dans de certains autres et encore n'y procèdent que graduellement. M. Thiers est un esprit toujours prêt, qui se jette en pleine idée, en plein sujet, à tout instant : c'est en un mot un des esprits les plus résolus et les moins paresseux qui se puissent concevoir.

Je ne crains pas de me répéter un peu, d'aller et de revenir plus d'une fois sur les mêmes traces en un sujet dont je ne puis faire tout le tour. Je voudrais du moins, en laissant l'homme politique à part, et dans les limites en quelque sorte littéraires qui me sont tracées, bien poser la qualité incontestable et fondamentale. Or personne, je le pense (et cette conclusion ressortirait de notre seule étude,) personne ne refusera à M. Thiers d'être l'esprit le plus net, le plus vif, le plus curieux, le plus perpétuellement en fraîcheur et comme en belle humeur de connaître et de dire. Sa plume, qui court comme sa parole, a de plus dans les grands sujets des vigueurs généreuses. Ces grands sujets le ravissent tout naturellement et lui saisissent le cœur. Par cette vocation déclarée et par la supériorité aisée qu'il y porte, il élève bien haut son niveau intellectuel.

Sans m'arrêter à discuter le pour ou le contre de telle ou telle opinion, de telle ou telle idée, je me suis attaché, selon mon habitude, à caractériser plutôt la qualité, la nature du fonds même où elles germent, et la manière dont elles s'y produisent. Cette analyse a laissé sans doute bien des circonstances essentielles en dehors, mais elle a touché à fond, si je ne me trompe, les parties les plus vives de cette belle organisation, et elle donne surtout l'idée d'un grand ensemble.

SAINTE-BEUVE.

—*Revue des deux Mondes.*

(1) Jacqueline Pascal (1845), page 29.

ANALYSE

Du Traité d'Economie Politique de J. Bte. Say.*

LU A LA SOCIETE DES AMIS.

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE DIX-SEPT.

Des effets des réglemens de l'administration qui ont pour objet d'influer sur la Production.

§ II.—*Effets des réglemens qui déterminent le mode de Production.*

Lorsque les gouvernemens se sont occupés des procédés de l'industrie agricole, leur intervention a presque toujours été favorable. L'impossibilité de diriger les procédés variés de l'agriculture, la multiplicité des gens qu'elle occupe souvent isolément sur toute l'étendue d'un territoire et dans une multitude d'entreprises séparées, depuis les grandes fermes jusqu'aux jardins des plus petits villageois, le peu de valeur de ses produits relativement à leur volume, toutes ces circonstances, qui tiennent à la nature de la chose, ont heureusement rendu impossible les réglemens qui auraient gêné les industrieux. Les gouvernemens animés de l'amour du bien public ont dû en conséquence se borner à distribuer des prix et des encouragemens, à établir des fermes-modèles, et à répandre des instructions qui, souvent, ont contribué très-efficacement aux progrès de cet art.

Quant l'administration veille à l'entretien des communications, lorsqu'elle protège les récoltes, lorsqu'elle punit les négligences coupables, comme le défaut d'échenillage des arbres, elle produit un bien analogue à celui qu'elle opère par le maintien de la tranquillité et des propriétés, qui est si favorable, ou plutôt si indispensable pour la production.

Mais aucune industrie n'a été, quant à ses procédés, en proie à la manie réglementaire autant que celle qui s'occupe des manufactures.

L'objet de beaucoup de réglemens a été de réduire le nombre des producteurs, soit en le fixant d'office, soit en exigeant d'eux certaines conditions pour exercer leur industrie. C'est de là que sont nées les *jurandes*, les *maîtrises*, les *corps d'arts et metiers*. Quelque soit le moyen employé, l'effet est le même : on établit par là aux dépens du consommateur, une sorte de monopole, de privilége exclusif dont les producteurs privilégiés se partagent le bénéfice. Ils peuvent d'autant plus aisément concerter des mesures favorables à leurs intérêts, qu'ils ont des assemblées légales, des syndics et autres officiers. Dans les réunions de ce genre, on appelle *prospérité du commerce, avantage de l'état*, la prospérité et l'avantage de la corporation ; et la chose dont on s'y occupe le moins, c'est d'examiner si les bénéfices qu'on se promet sont le résultat d'une production véritable, ou un impôt abusif levé sur les consommateurs, et qui n'est profitable aux uns qu'au détriment des autres.

Comme au Canada, nous sommes heureusement exempts de ces corporations privilégiées, et que les arts et métiers y sont libres, nous parcourons rapidement ce paragraphe

Si les principes d'une saine politique condamnent les actes de l'administration qui limitent la faculté que chacun doit avoir de disposer en liberté de ses talens et de ses capitaux, il est encore plus difficile de justifier de telles mesures en suivant les principes du droit naturel. Le patrimoine du pauvre, de l'auteur de la *richesse des nations*, est tout entier dans la force et l'adresse de ses doigts ; ne pas lui laisser la libre disposition de cette force et de cette adresse, toutes les fois qui ne l'emploie pas au préjudice des autres hommes, c'est attenter à la plus indisputable des propriétés."

Cependant, comme il est aussi de droit naturel qu'on soumette à des régles une industrie qui sans ces règles, pourrait devenir préjudiciable aux autres citoyens, c'est très justement qu'on assujettit les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, à des épreuves qui sont des garans de leur habileté. La vie de leur concitoyens dépend de leurs connaissances : on peut exiger que leurs connaissances soient constatées ; mais il ne paraît pas qu'on doive fixer le nombre de praticiens, ni la manière dont ils doivent s'instruire, *ni le temps qu'ils doivent donner à l'étude*. La société a intérêt de constater leur capacité, et rien de plus.

Car pour la même raison, les réglemens sont bons et utiles, lorsqu'au lieu de déterminer la nature des produits et les procédés de leur fabrication, ils se bornent à prévenir une fraude, une pratique qui nuit évidemment à d'autres productions, ou à la sûreté du public Il ne faut pas qu'un fabricant puisse annoncer sur son étiquette une qualité ou une quantité supérieure à celle qu'il a fabriquée. C'est pourquoi l'on établit des bureaux d'inspection pour certains produits ; tels que bois, farines, salaisons, alchalis, etc., et aussi des poids et mesures.

En Angleterre, en France, aux Etats-Unis, au Canada, et autres pays, quand un particulier invente un produit nouveau, ou bien découvre un procédé inconnu, il obtient un privilége exclusif de fabriquer ce produit, ou de se servir de ce procédé, privilége que nous nommons *brevet d'invention*.

Comme il n'a point dès lors de concurrens dans ce genre de production, il peut, pendant la durée de son brevet, en porter le prix fort au-dessus de ce qui serait nécessaire pour le rembourser de ses avances avec les intérêts, et pour payer les profits de son industrie. C'est une récompense que le gouvernement accorde aux dépens des consommateurs du nouveau produit.

Mais qui pourrait raisonnablement se plaindre d'un semblable privilége ? Il ne détruit ni ne gêne aucune branche d'industrie précédemment connue.

Les frais n'en sont payés que par ceux qui le veulent bien ; et quant à ceux qui ne jugent pas à propos de les payer, leurs besoins, de nécessité ou d'agrément, n'en sont pas moins complètement satisfaits qu'auparavant.

Cependant, comme tout gouvernement doit tendre à améliorer sans cesse le sort de son pays, il ne peut pas priver à jamais les autres producteurs de la faculté de conserver une partie de leurs capitaux et de leur industrie à cette production, qui, plus tard, pouvait être inventée par eux ; ni priver longtems les consommateurs de l'avantage de s'en pourvoir au prix où la concurrence peut la faire descendre. Les nations étrangères, sur lesquelles il n'a aucun pouvoir, admettraient sans restrictions, cette branche d'industrie, et seraient ainsi plus favorisées que la nation où elle aurait pris naissance.

On a donc fort sagement établi que de tels priviléges ne durent qu'un certain nombre d'années, au bout desquelles la fabrication de la marchandise qui en est l'objet, est mise à la disposition de tout le monde.

Il n'est point nécessaire que l'autorité publique discute l'utilité du procédé, ou sa nouveauté ; s'il n'est pas utile, tant pis pour l'inventeur ; s'il n'est pas nouveau, tout le monde est admis à prouver qu'il était connu, et que chacun avait le droit de s'en servir : tant pis encore pour l'inventeur, qui a payé inutilement les frais du brevet d'invention.

Nos concitoyens devraient se rappeler, que les lois du Canada n'accordent pas seulement des brevets d'*inventions*, mais aussi d'*importation*. Quel encouragement une loi aussi libérale n'offre-t-elle pas à l'industriel ; qui, sans frais de *genie* créateur, pourrait doter son pays d'une foule de machines de procédés utiles, tout en s'assurant à lui-même une fortune rapide. Il n'aurait qu'à se rendre à Washington, et y trouverait une mine inépuisable. Il ne paraît pas néanmoins, que l'on s'en soit encore fort prévalu.

§ III.—*Des Compagnies Privilegiées.*

Le gouvernement accorde quelquefois à des particuliers, mais plus souvent à des compagnies de commerce, le droit exclusif d'acheter et de vendre certaines marchandises, comme, par exemple, le tabac, le thé, les fourrures, ou de trafiquer avec une certaine contrée comme l'Inde.

Les concurrens se trouvant écartés par la force du gouvernement, les commerçans privilégiées élèvent leurs prix au-dessus du taux qu'établirait le commerce libre. Ce taux est quelquefois déterminé par le gouvernement lui-même, qui met ainsi des bornes à la faveur qu'il accorde aux producteurs, et à l'injustice qu'il exerce envers les consommateurs ; d'autre fois la compagnie privilégiée ne borne l'élévation de ses prix que lorsque la réduction dans la qualité des ventes lui cause plus de préjudice que la cherté des marchandises ne lui procure de profits. Dans tous les cas, le consommateur paie la denrée plus cher qu'elle ne vaut, et communément le gouvernement se réserve une part dans les profits de ce monopole.

L'exemple des Etats-Unis, qui n'ont jamais créé de priviléges commerciaux, et dont la marine marchande est la seconde au monde, s'élevant à plus de deux tiers de celle de l'Angleterre, quoique née d'hier, est un témoignage éclatant de l'avantage d'un libre commerce industriel. Ainsi, l'exemple n'est pas perdu. Ses fruits se développent partout. Chaque jour voit crouler un monopole, et s'ouvrir de vastes entrées aux pavillons de toutes nations, et à l'entreprise individuelle. Le monde indien et chinois, quel marché nouveau ! Le triomphe complet de la liberté industrielle est assuré dans un avenir prochain.

§ IV.—*Des réglemens relatif au commerce des Grains.*

Les mêmes principes de liberté sont applicables au commerce des grains qu'à celui de toute autre marchandise.

Les greniers d'abondance, ne son que des moyens subsidiaires d'approvisionnement, et pour les temps de disette seulement. Les meilleurs approvisionnemens et les plus considérables sont toujours ceux du commerce le plus libre. Celui-ci consiste principalement à porter le grain des fermes, jusque dans les principaux marchés ; et ensuite, mais pour des quantités bien moins grandes, à le transporter des provinces où il abonde, dans celles qui en manquent ; comme aussi à l'exporter quand il est à bon marché, et à l'importer lorsqu'il est cher.

L'ignorance populaire a presque toujours eu en horreur ceux qui ont fait le commerce des grains, et les gouvernemens ont quelquefois partagé les préjugés et les terreurs populaires. Les principaux reproches qui ont été faits aux commerçans en blé, ont été d'accaparer cette denrée pour en faire monter les prix, ou tout au moins de faire, sur l'achat et la vente, des profits qui ne sont qu'une contribution gratuite levée sur le producteur et sur le consommateur.

En premier lieu, s'est-on bien rendu compte de ce qu'on entendait par des accaparemens de grains ? Sont-ce des réserves faites dans des années d'abondance et lorsque le grain est à bon marché ? Nous avons vu que nulles opérations ne sont plus favorables, et qu'elles sont même l'unique moyen d'accommoder une production nécessairement inégale, à des besoins constans. Les grands dépôts de grains achetés à bas prix, font la sécurité du public, et méritent non seulement la protection, mais les encouragemens de l'autorité.

Quant au tribut qu'on prétend que le négociant en blé impose au producteur et au consommateur, c'est un reproche qu'on fait quelquefois, sans plus de justice, au commerce de quelque nature qu'il soit. Si, sans aucune avance de fonds, sans magasins, sans soins, sans combinaisons, et sans difficultés, les produits pouvaient être mis sous la main des consommateurs, on aurait raison. Mais, si ces difficultés existent, nul ne peut les surmonter à moins de frais que celui qui en fait son état. Qu'un législateur considère d'un peu haut les marchands, grands et petits : Il les verra s'agiter en tous sens sur la surface d'un pays, à l'affût des bons marchés, à l'affût des besoins, rétablissant par leur concurrence les prix là où ils sont trop bas pour la production, et là où ils sont trop élevés pour la commodité du consommateur. Est-ce du cultivateur, est-ce du consommateur, est de l'administration qu'on pourrait attendre cette utile activité ?

Ouvrez des communications faciles, et surtout des canaux et chemins de fer, seules communications qui puissent convenir aux denrées lourdes et encombrantes ; donnez toute sécurité aux fabricans, et laissez les faire. Ils ne rendront pas copieuse une récolte déficiente, mais ils répartiront toujours ce qui peut être réparti, de la manière la plus favorable aux besoins, comme à la production. C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith qu'après l'industrie du cultivateur, nulle n'est plus favorable à la production des blés, que celles des marchands de grains.

Des fausses notions qu'on s'est faites sur la production et le commerce des subsistances, sont nés une foule de lois, de réglemens, d'ordonnances fâcheuses, contradictions, rendues en tous pays, selon l'exigence du moment, et souvent sollicitées par la clameur publique. Le mépris et le danger qu'on a attirés par là sur les spéculateurs en blé, ont souvent livré ce commerce aux trafiquans du plus bas étage, soit pour les sentimens, soit pour les facultés, et il en est résulté ce qui arrive toujours : c'est que le même trafic s'est fait, mais obscurément, mais beaucoup plus chèrement, parce qu'il fallait bien que les gens à qui il était abandonné, se fissent payer les inconvéniens et les risques de leur industrie.

Lorsqu'on a fixée par un tarif le prix des grains, on les a fait fuir ou on les a fait cacher. On ordonnait ensuite aux fermiers de les porter au marché ; on prohibait toute vente consommée dans les maisons, et toutes ces violations de la propriété, escortées, comme on peut croire, de recherches inquisitoriales, de violences et d'injustices, ne procuraient jamais que de faibles ressources. En administration comme en morale, l'habileté ne consiste pas à *vouloir qu'on fasse*, mais à faire en sorte *qu'on veuille*. Les marchés ne sont jamais garnis de denrées par des gendarmes et des sabres.

Quand l'administration veut approvisionner elle-même par ses achats, elle ne réussit jamais à subvenir aux besoins du pays, et elle supprime les approvisionnemens qu'aurait procurés le commerce libre. Aucun négociant n'est disposée à faire, comme elle, le commerce pour y perdre.

Pendant la disette qui eut lieu en 1775 dans diverses parties de la France, la municipalité de Lyon et quelques autres, pour fournir aux besoins de leurs administrés, faisaient acheter du blé dans les campagnes, et le revendaient à perte dans la ville. En même tems elles obtinrent pour payer les frais de cette opération, une addition aux octrois, aux droits que les denrées payaient en entrant aux portes. La disette augmenta, et il avait de bonnes raisons pour cela : on offrait plus aux marchands qu'un marché où les denrées se vendaient au-dessous de leur valeur, et on leur faisait payer une amende lorsqu'ils les y apportaient !

Plus une denrée est nécessaire, et moins il convient d'en faire tomber le prix au-dessous de son taux naturel. Un renchérissement accidental du blé est une circonstance fâcheuse, sans doute, mais qui tient à des causes qu'il n'est pas ordinairement au pouvoir de l'homme d'écarter. Il ne faut pas qu'à ce malheur il en ajoute un autre, et fasse de mauvaises lois parcequ'il a eu une mauvaise saison. (Ceci s'applique à la législation Canadienne de 1843.)

Je ne dirai rien du sujet des primes d'importation. La plus belle des primes est le haut prix qu'on offre pour les blés et pour les farines dans les pays où il y a disette. Si cette prime de 200 ou 300 pour cent ne suffit pas pour en amener, je ne pense pas qu'aucun gouvernement puisse en en offrir qui soient capables de tenter les importateurs.

Les peuples seraient peu exposés aux disettes s'ils mettaient plus de variété dans leurs mets. Lorsqu'un seul produit fait le fond de la nourriture de tout un peuple, il est misérable du moment que ce produit vient à manquer. C'est ce qui arrive quand le blé devient rare en France, le riz dans l'Indostan, la pomme de terre en Irlande. Lorsque plusieurs substances jouent un rôle parmi les alimens, comme les viandes de boucherie, les animaux de basse-cour, les racines, les légumes, les fruits, les poissons, la subsistance est plus assurée, parcequ'il est difficile que toutes ces denrées manquent à la fois. †

Les disettes seraient plus rares si l'on étendait et perfectionnait l'art de conserver, sans beaucoup de frais, les alimens qui abondent dans certaines saisons et dans certains lieux, comme les poissons : ce qui s'en trouve de trop dans ces occasions et se gaspille, servirait dans celles où l'on en manque. Une très grande liberté dans les relations maritimes des nations procurerait, sans beaucoup de frais, à celles qui occupe des latitudes tempérées, les fruits que la nature accorde avec tant de profusion à la zone torride.

Ici se présente la question des céréales en Angleterre. Question débattue depuis tant d'année, qui agite si profondément la Grande-Bretagne en ce moment, et qui semble toucher à sa crise. Notre auteur expose, trop succinctement, les raisons données de part et d'autre. Et ses vues semblent trop incertaines et vacillantes, pour nous y arrêter. Résumons nous-même la controverse en deux mots. Disons que les intérêts de l'aristocratie, propriétaire du sol, la portent à exclure les blés étrangers pour se donner le monopole des approvisionnemens de la nation. Et que les autres classes, les commerçans, manufacturiers, artisans, etc., composant l'immense majorité de la nation, ont intérêt de diminuer, au moyen de la libre entrée et concurrence des produits étrangers, le prix de toutes les denrées qu'elles consomment. De ces intérêts opposés, lesquels doivent prévaloir ? Ceux de quelques centaines de citoyens, ou ceux des milliens ? La justice et le sens commun n'hésitent pas dans leur réponse. Et dans ce siècle éclairé, le dénouement ne peut se faire attendre longtems.

Montréal, 27 Janvier, 1846.

* Voyez la *Revue*, Vol. 1er. Nos. 9, 13, 16, 22, 23, 28, et 32 ; et Vol. 2d. Nos. 2, 6, 9, 13. Vol. 3, Nos. 4, 5, 8 et 2 bis.

† La routine, toute-puissante sur les esprits médiocres, qui forment le grand nombre, surtout dans les basses classes, rend fort difficile l'introduction de nouveaux alimens. Quelle difficulté n'a-t-on pas eu, en certains endroits, à introduire les pommes de terre ! Et la maladie qui les détruit aujourd'hui, n'est-elle pas due peut-être à la routine de les planter toujours sans jamais les renouveler de graine ? Il est reconnu que cette routine les a fait, depuis nombre d'années, dégénérer : pourquoi ne finirait-elle pas par les détruire tout-à-fait ?

PARTIE RELIGIEUSE.

On éprouvera une pieuse joie en apprenant le retour aux doctrines catholiques d'une dame calviniste, née à Genève, et dont l'âge et la position sociale semble donner un plus haut degré d'intérêt à l'exemple qu'elle vient d'offrir à ses co-religionnaires. Mère de famille, elle avait vu ravir à sa tendresse un fils élevé dans la religion catholique, et dont la mort édifiante avait fait sur elle une profonde et salutaire impression. Depuis assez longtemps, la retraite et l'étude des vérités catholiques consolaient cette ame désolée, qui est venue au sein de la vérité chercher de douces et pieuses consolations.

C'est le 30 décembre qu'en présence d'une assemblée choisie, a eu lieu, dans la chapelle des religieuses de la Visitation, à Toulouse, l'abjuration de cette estimable dame, entre les mains de M. l'abbé Robert, désigné par Mgr d'Astros, pour recevoir la profession de foi de la néophyte, et l'admettre au banquet sacré.

La pieuse sollicitude avec laquelle nos évêques ont répondu à l'appel de Mgr Wiseman a produit en Angleterre le plus admirable effet. D'un côté, les anglicans tremblent des prières qui de toutes les parties de la France s'élèvent vers le ciel ; de l'autre, les catholiques anglais, dans l'exaltation de leur joie, remercient la France et redoublent de zèle.

" Mon principal objet, dit l'honorable abbé G. Spencer, en écrivant à un journal, c'est d'inviter tous les catholiques à redoubler d'ardeur dans la prière, en voyant l'exemple que donnent nos bons et zélés frères de France."

Le pieux abbé Spencer a engagé tous les